

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS****Registre des délibérations
du Conseil communautaire**

Séance du 06 mars 2025

Date de convocation : 28 février 2025
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Busigny, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2025/017 portant présentation du Rapport d'activité de l'année 2024 du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin et des Cours d'eau non domaniaux situés sur son territoire (SMABE)

Membres présents (51 titulaires et 1 suppléant) : PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric (S), DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, HAVART Ludovic, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, HERBET Yannick

Membres excusés (5) : BASQUIN Etienne, LESNE-SETIAUX Monique, JUMEAUX Stéphane, MÉLI Jérôme, MAILLY Chantal

Membres absents (6) : LOIGNON Laurent, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, RIQUET Alain, GERARD Jean-Claude, GOURAUD Francis

Membres ayant donné procuration (11) : BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, MAILLARD Laurent à DEFAUX Maurice, BALÉDENT Matthieu à BRICOUT Frédéric, BERANGER Agnès à RICHOMME Liliane, DAUCHET Martine à BONIFACE Didier, MATON Audrey à THUILLEZ Martine, BONIFACE Patrice à DOERLER-DESENNE Axelle, LEONARD Julien à MERIAUX Christelle, VILLAIN Bruno à MODARELLI Joseph, GERARD Pascal à HALLE Sylvain, MÉRESSE DELSARTE Virginie à HERBET Yannick

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Délibération 2025/017 portant présentation du Rapport d'activité de l'année 2024 du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin et des Cours d'eau non domaniaux situés sur son territoire (SMABE)

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Yannick HERBET, président du SMABE, a transmis le rapport d'activité du SMABE pour l'année 2024.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication aux conseillers communautaires en séance publique.

Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5211-39,

Vu la notification du rapport d'activités du SMABE pour l'année 2024 du 08 janvier 2025,

Vu le rapport d'activités du SMABE pour l'année 2024 annexé à la présente délibération,

L'Assemblée prend acte de la présentation rapport d'activités du SMABE 2024.

Délibéré à l'unanimité.

Annexe(s) - [Rapport d'activité du SMABE de l'année 2024](#)

Le secrétaire de séance,
Jérémy RICHARD

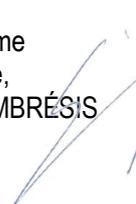


IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Acte certifié exécutoire
Transmission en Sous-Préfecture le 13/03/2025
Publication le 13/03/2025

Pour expédition conforme
Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS
Conseiller Régional
Serge SIMEON




RAPPORT D'ACTIVITES 2024

ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DES COURS D'EAU

DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ERCLIN
ET DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX
SITUÉS SUR SON TERRITOIRE

SMABE

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ERCLIN

13 rue Berthelot - 59157 Beauvois-en-Cambrésis
Tel: 03 27 85 29 02
Fax: 03 27 85 85 25



Syndicat Mixte d'Aménagement
Rapport d'activités rivière 2024

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

Publié le

ID : 059-200030633-20250306-2025_017-DE



SOMMAIRE

1. GENERALITE.....	3
2. IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE	4
2.1. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE	4
2.2. DESCRIPTION DU TERRITOIRE	5
2.3. MODALITES D'INTERVENTION	9
2.4. LISTE DES POSTES ENGAGES DANS L'OPERATION	9
3. COMMUNICATION.....	11
3.1. Présentation aux communes	12
3.2. Documents de communication pour les usagers	13
4. LES INTERVENTIONS EN RIVIERE	14
4.1. Calendrier 2023	15
4.2. Suivi de l'entretien et de la restauration.....	16
5. GESTION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE.....	61
6. GESTION DES DECHETS.....	64
7. FAUCHE TARDIVE.....	67
8. LUTTE CONTRE LES ESPECES INVASIVES.....	69
9. PLAN DE GESTION DES COURS D'EAU.....	71
CONCLUSION.....	91

ANNEXE

RAPPEL SUR QUELQUES TEXTES DE LOI

1. Généralité

Nous vous présentons le rapport d'activité d'entretien et de restauration des cours d'eau afin de visualiser les opérations réalisées au cours des différentes saisons et les moyens mis en œuvre.

NOM :	Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin : SMABE
Intitulé du projet :	Rapport d'activité sur l'Entretien courant et la Restauration des cours d'eau du territoire du SMABE de l'année 2023.
Nature de l'opération	Travaux d'entretien et de restauration de cours d'eau : Erclin, Torrent d'Esnes, Riot de la Ville, Riot de Fontaines.
Linéaire de berge concerné par le projet	145 km
Réalisation	L'intégralité des travaux d'entretien est réalisée en régie par l'équipe du SMABE. Celle-ci est composée d'un technicien de rivière, de 3 adjoints techniques.
Enjeux	<p>Les enjeux de l'entretien sont:</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Améliorer l'état écologique des masses d'eaux,➤ la lutte contre les inondations,➤ la préservation de la biodiversité,➤ la lutte contre les espèces invasives. <p>Les masses d'eaux concernées sont :</p> <p>Les 4 cours d'eau et leurs affluents ont un état écologique bon (Torrent d'Esnes) à mauvais (Erclin). Les polluants retrouvés dans les masses d'eau impactent leur qualité générale.</p>

2. Identification de la structure

2.1. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE

Nom	Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin (SMABE)
Représentant de la structure :	M. Yannick HERBET - Président
Adresse	13 rue Berthelot
Code postal - Ville	59157 BEAUVOIS EN CAMBRESIS
N° SIREN / SIRET	
Téléphone	03 27 85 29 02
Fax	03 27 85 85 25
Nom du responsable administratif	Mme Christine GABET
Qualité	Secrétaire administratif
Téléphone	03 27 85 29 02
Fax	03 27 85 85 25

Le Syndicat est administré par un comité syndical composé des représentants des communes sous la Présidence de M.Yannick HERBET. Le Bureau Syndical est composé des 3 vice-présidents Mme Evelyne VIREMOUNEIX, M André-Marie FORRIERE, M Pierre LAUDE

Le Syndicat a pour personnel technique :

MOIRET Maxime	Technicien de rivière et de bassin versant (temps plein)
VARLAND Quentin	Agent de rivière (temps plein)
SWIETLICKI Pascal	Agent de rivière (temps plein)
CLEMENT François	Agent de rivière (temps plein)

Le SMABE (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin) existe officiellement depuis le 1^{er} Janvier 2010 date à laquelle il a succédé au SIABE suite à la modification du périmètre d'intervention et des statuts de ce dernier. L'arrêté préfectoral du 20 Février 2012 a fixé la composition du SMABE (Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, communes d'Iwuy, Naves et Rieux en Cis) et de son comité syndical.

Le SMABE a pour missions gémapiennes :

- l'amélioration du fonctionnement du réseau hydraulique,
- la restauration écologique des cours d'eau et de leurs affluents,
- l'entretien des milieux aquatiques et des zones humides,
- la lutte contre les espèces invasives,

2.2. CARTE DU TERRITOIRE

Les collectivités adhérentes au SMABE sont présentées page suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAUDRESIS CATESIS	COMMUNES ADHERANT INDEPENDAMMENT
AVESNES LEZ AUBERT	IWUY
BEAUMONT EN CAMBRESIS	NAVES
BEAUVOIS EN CAMBRESIS	RIEUX-EN-CAMBRESIS
BERTRY	
BETHENCOURT	
BEVILLERS	
BOUSSIERES EN CAMBRESIS	
BUSIGNY	
CARNIERES	
CATTENIERES	
CAUDRY	
CAULLERY	
CLARY	
DEHERIES	
ELINCOURT	
ESTOURMEL	
FONTAINE AU PIRE	
HAUCOURT EN CAMBRESIS	
HONNECHY	
INCHY	
LIGNY EN CAMBRESIS	
MALINCOURT	
MARETZ	
MAUROIS	
MONTIGNY EN CAMBRESIS	
QUIEVY	
REUMONT	
SAINT AUBERT	
SAINT HILAIRE LEZ CAMBRAI	
SAINT VAAST EN CAMBRESIS	
TROISVILLES	
VILLERS OUTREAUX	
WALINCOURT SELVIGNY	



Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin
Rapport d'activités rivière 2024

Les masses d'eaux concernées sont :

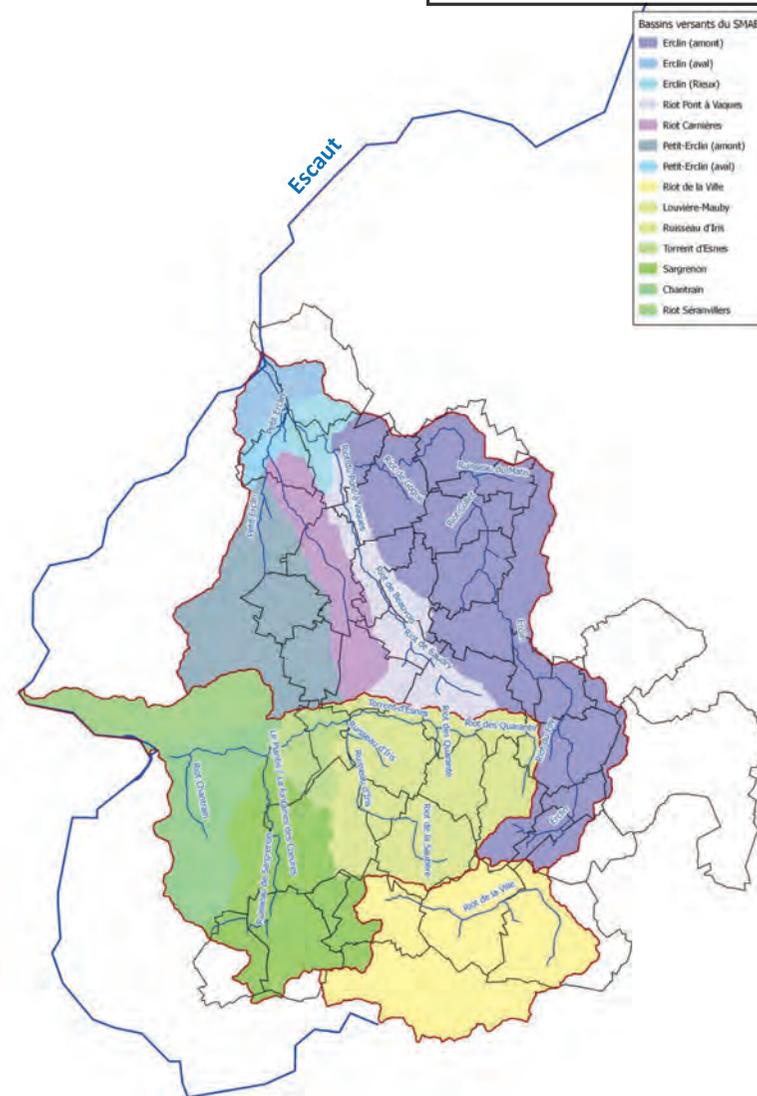
L'Erclin, le Torrent d'Esnes et le Riot de la Ville sont des cours d'eau situés dans le Cambrésis. Seules les communes de Maretz et de Busigny sont concernées par le Riot de la Ville qui s'écoule ensuite dans l'Aisne. L'Erclin et le Torrent d'Esnes vont quant à eux se jeter dans l'Escaut.



- En rouge, le bassin de l'Erclin.
- En jaune, le bassin du canal de Saint-Quentin (Lesdins) à l'Escaut canalisé (aval d'Iwuy).
- En gris, le territoire du SMABE.
- En bleu, le bassin Artois Picardie.

Cours d'eau relevant de la compétence du SMABE

Nom du bassin versant	Cours d'eau des sous-bassin versant	Linéaire	Affluent	Linéaire	
Bassin de l'Erclin	Erclin rivière	44,7 km		77,4 km	
	Riot du Pont à Vaques	13 km			
	Petit Erclin	19,7 km			
Bassin du Torrent d'Esnes	Torrent d'Esnes (Warnelle)	19,5 km	Riot des Quarante	3 km	52,3 km
			Ruisseau d'Iris	11 km	
			Ruisseau de Sargenon	15 km	
			Riot Chantrain	3,8 km	
Bassin du Riot de la Ville	Riot de la Ville (partie amont)	11,6 km	Affluent	3,4 km	15 km



2.3. MODALITES D'INTERVENTION

Le SMABE intervient sur son territoire de manière à coordonner les actions des porteurs de projets en matière d'hydraulique. Le SMABE intervient en entretien de cours d'eau sur du foncier public (communal, communautaire) mais aussi chez des privés pour pallier à leur manque d'entretien et aux aménagements demandant une technique spécifique (génie écologique, entretien spécialisé...). Des interventions d'intérêts collectifs sans se substituer aux droits et aux devoirs des riverains art L215-2 du Code de l'Environnement.

Le SMABE agit en cohérence avec les politiques du territoire et les textes règlementaires européens et nationaux (Loi sur l'Eau, Code de l'Environnement, SDAGE, Trame verte et Bleue...).

Les interventions sont réalisées par l'équipe présentée précédemment et les déplacements sur site sont faits grâce au véhicule utilitaire du SMABE et au camion appartenant au Syndicat. Les agents sont équipés du matériel nécessaire aux interventions (broyeur, élagueuses, tronçonneuses, débroussailluses, scies, sécateurs, équipements individuels...).

2.4. LISTE DES POSTES ENGAGES DANS L'OPERATION

4 postes sont engagés dans l'opération :

NOMS	ETP	MISSIONS
Maxime MOIRET	1 ETP	<p>Terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surveillance du cours d'eau • Planification et réalisation des travaux • Encadrement de l'équipe • Suivi des travaux • Contacts avec les mairies et les partenaires • Echanges avec les riverains <p>Volet administratif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Courriers (information, sensibilisation,...) • Rapports (techniques, activités, cartes, demandes de subvention) • Diaporamas <p>Animation érosion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de terrain • Animation agricole en lien rapproché avec les divers partenaires (AEAP, chambre d'agriculture, département, commune etc...) diagnostic de bassin versant, suivi des études • Suivi des ouvrages et leur entretien • Participation aux documents d'urbanisme

Pascal SWIETLICKI	1 ETP	<p>Terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> • entretien et gestion des cours d'eau • entretien des ouvrages d'hydraulique douce • gestion du matériel
François CLEMENT	1 ETP	<p>Terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> • entretien et gestion des cours d'eau • entretien des ouvrages d'hydraulique douce • gestion du matériel
Quentin VARLAND	1 ETP	<p>Terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> • entretien et gestion des cours d'eau • entretien des ouvrages d'hydraulique douce • gestion du matériel



Equipe SMABE

3. COMMUNICATION

La communication est la clé de la réussite de tout projet. Que ce soit pour sa réalisation mais surtout pour sa pérennisation. Cette communication a lieu chaque jour sur le terrain avec les usagers et à chaque comité syndical avec les élus. Des flyers sont distribués aux riverains. Des panneaux informatifs sont installés aux abords des chantiers.

3.1. Présentations aux communes

L'équipe technique du SMABE communique sur ses projets à l'occasion de chaque comité syndical mais aussi sur le terrain lors de visite de site.



Plantation d'une ripisylve avec l'école primaire de Beauvois en Cis en 2023

3.2. Documents de communication pour les usagers, les panneaux pédagogiques

Des flyers et des plaquettes ont été rédigés à l'attention des communes (élus, riverains). Des comptes rendus réguliers sont envoyés aux élus locaux.

BULLETIN INFORMATIF

S M A B E	
	Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin 13, rue Berthelot- 59157 Beauvois-en-Cambrésis ☎ 03.27.85.29.02 - 📠 03.27.85.85.25 RAPPEL SUR LES DECHETS VERTS
<p>Le dépôt de déchets de toute nature sur les berges des cours d'eau est STRICTEMENT INTERDIT (art L216.6 du code de l'environnement).</p> <p>Cela inclut les déchets verts (résidus de tonte, taille de haie, feuille...). L'accumulation de ces déchets étouffe la végétation en place, ce qui remet directement en cause la stabilité de la berge. De plus, cette pratique peut favoriser le développement d'espèces végétales indésirables et dissémination d'espèces invasives. Emportés par les crues, les déchets verts peuvent recharger des embâcles ou en créer de nouveaux et entraver l'écoulement des eaux.</p> <p>Des déchetteries sont à votre disposition, renseignez-vous auprès de votre mairie.</p> 	
<p>En application de l'article L.210-1 du Code de l'environnement, « l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général ».</p> <p>En application de l'article L.541-2 du Code de l'environnement : « Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion. Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers ».</p> <p>En application de l'article L.541-1-1 du Code de l'environnement, le déchet est défini comme « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ».</p> <p>Les ordures déversées sauvagement sur les berges des cours d'eau, les écoulements d'eaux usées illicites dans les rivières, les dépôts de végétaux qui pourrissent sur les rives sont autant de situations qui portent gravement atteinte à l'environnement.</p> <p>RAPPEL SUR LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES</p> <p>L'utilisation des produits phytopharmaceutiques (pesticides, désherbants, fongicides, insecticides) est STRICTEMENT INTERDITE à proximité de l'eau jusqu'à 5 mètres. Cette interdiction s'applique même si les points d'eau sont à sec.</p>  	

PANNEAU INFORMATIF

SMABE

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin
13, rue Berbelot 59157 Beuvrois en Cambrésis
☎ 03.27.83.29.02 - 📠 03.27.83.83.25

Le SMABE œuvre en lien étroit avec les exploitants agricoles pour la préservation de nos cours d'eau en plantant aux abords. La restauration de la ripisylve (formation boisée, buissonnante, herbacée présente sur les rives d'un cours d'eau) contribue à :

Protéger les berges contre l'érosion : l'enracinement en profondeur des arbres et arbustes (Aulne glutineux, Erable sycomore, Erable champêtre, Saule sp, Nerprun purgatif, Charme, Groseillier, Noisetier, Cornouiller sanguin, Viorne oubier...) constituant la ripisylve permet le bon maintien des berges.

Dissipation du courant, réduction de l'onde de crue : La ripisylve offre des « obstacles » à la rivière et dissipe ainsi sa force, limitant l'érosion excessive. Pendant les crues, les végétaux freinent l'eau, ils brisent le courant et protègent les berges d'une érosion trop forte.

Epuration et fixation des sédiments et des polluants issus des terres voisines : la ripisylve ainsi que les microorganismes qu'elle abrite, constituent un filtre naturel pour les polluants susceptibles d'arriver à la rivière puis la nappe phréatique. Ainsi, une végétation en bonne santé, augmente la capacité auto-épuration du milieu.

Effet corridor : la ripisylve permet de former un couloir naturel constituant un refuge, une zone de chasse et un axe de déplacement pour de nombreuses espèces.

Effet brise-vent : Comme toutes les haies de manière générale, la ripisylve a également un effet brise-vent et limite ainsi l'évaporation en période estivale.

Effet paysager : la juxtaposition de la ripisylve avec des milieux ouverts crée un paysage plus varié. La ripisylve contribue à l'amélioration du caractère du territoire et notre cadre de vie.

1 km planté

Torrent d'Esnes

AVANT **APRÈS**

Exemple à LIGNY en cis: TORRENT D'ESNES



4. LES INTERVENTIONS EN RIVIERE

Le SMABE pilote l'entretien et la restauration des cours d'eau. Avec son expérience, le SMABE possède un programme d'entretien régulier, adapté aux saisons, aux sites et aux objectifs d'état écologique à atteindre.

L'entretien courant des cours d'eau a ainsi pour objectifs de :

- Surveiller l'état général du réseau hydrographique,
- Prévenir la formation des embâcles susceptibles de provoquer des inondations,
- Entretien le lit et les berges de manière écologique pour un maintien des accès et de l'écoulement,
- Entretien la végétation des berges (ripisylve)
- Communiquer et sensibiliser les riverains et les usagers de la rivière.

Le SMABE peut aussi être amené à intervenir localement à la place des riverains pour des opérations ponctuelles de restauration, les riverains n'entretenant pas suffisamment ou de manière inadaptée les berges ou le lit des cours d'eau. Le SMABE intervient aussi en domaine public dans le cadre d'aménagements de petite ampleur mais permettant de restaurer l'écoulement des eaux, la stabilité des berges et/ou la fonctionnalité paysagère d'un milieu.

Néanmoins, le SMABE n'a pas vocation à se substituer aux riverains qui ont des droits et des devoirs (art L215-14 du code de l'environnement). **Le SMABE intervient dans un intérêt commun** selon les accès disponibles.

L'entretien courant des cours d'eau est accompagné d'actions de restaurations afin de :

- Lutter contre les espèces invasives,
- Mettre en place des protections de berge,
- Mettre en place des aménagements pour diversifier le cours d'eau,
- Végétaliser les berges,
- Restaurer la ripisylve.

4.2. Suivi de l'entretien

EXTRACTIONS D'ARBRES TOMBES ET DE BRANCHES CASSEES

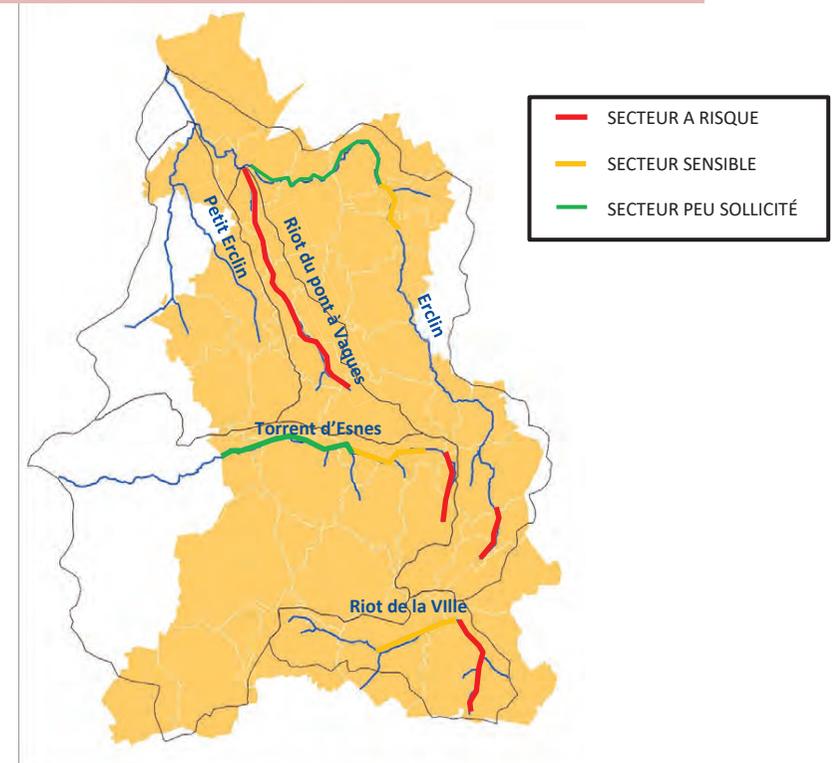
- **Préservation des berges**
- **Lutte contre les inondations**

L'entretien de la ripisylve consiste aussi en l'extraction des arbres tombés lors d'évènements climatiques. Les conséquences sur le risque inondation peuvent être sévères si rien n'est fait rapidement, la sédimentation excessive est à craindre avec la dégradation du milieu. Les essences sensibles sont les peupliers, les saules vieillissants mais aussi les sureaux qui ont un faible enracinement. Les chablis sont gérés de manière à conserver la souche si possible. Les troncs sont débités et exportés ainsi que les branches.

Nos cours d'eau sont de petits gabarits dès lors, les embâcles créent rapidement des désordres qu'il convient de gérer. Certains tronçons répertoriés comme étant à risque sont à prospector en priorité afin de limiter les inondations pouvant impacter les biens et les personnes.

Ci-dessous, une carte indiquant les secteurs à surveiller oriente nos actions.

CARTE REPRESENTATIVE DES TRONÇONS A PROSPecter PRIORAIREMENT APRES LA CRUE



4.1. Calendrier 2024

		Hiver	Printemps	Été	Automne	Hiver
Entretien	Surveillance de l'état général du réseau hydrographique	←----->				
	Prévention de la formation d'embâcles susceptibles de provoquer des inondations	←----->				
	Communication et sensibilisation des riverains et usagers de la rivière	←----->				
	Entretien écologique du lit et des berges	←-----Débroussaillage sélectif----->			←-----Fouche tardive----->	
	Entretien léger de la végétation des berges (ripisylve)	←----->				
Restauration	Campagnes de lutte contre les invasives	←-----Lutte ponctuelle----->	←-----Campagnes de lutte contre les invasives----->		←-----Lutte ponctuelle----->	
	Protection en génie écologique	←-----Génie écologique----->				
	Végétalisation des berges	←-----Végétalisation des berges----->				
	Restauration ou implantation de boisements sur rives	←-----Plantation (ripisylve)----->				
	Entretien léger de la végétation des berges (ripisylve)	←-----Taille des ligneux, élagage et recépage des sujets problématiques----->	←-----Taille des ligneux, élagage et recépage des sujets problématiques pour le milieu aquatique et les ouvrages d'art----->			
		←-----Taille des têtards----->	←-----Taille des têtards----->			
		←-----Taille des têtards----->	←-----Taille des têtards----->			

APERÇU DES ACTIONS DE L'ANNEE 2024

RIEUX EN CIS

ERCLIN

EXTRACTION D'ARBRES ET DE BRANCHES CASSEES

AVANT



APRES



Le savoir-faire du personnel et la connaissance du terrain permet une grande réactivité. La location d'engin permet d'alléger la charge de travail.

EXTRACTION D'ARBRES

EXTRACTION D'ARBRES

RIEUX EN CIS

ERCLIN

EXTRACTION D'ARBRE ET DE BRANCHES CASSEES



Sans intervention de l'équipe, les branches formeraient peu à peu un embâcle avec davantage de conséquences sur le milieu (ex : envasement) que pour le risque de débordement et inondation.

RIEUX EN CIS

Erclin

Extraction d'un arbre tombé



EXTRACTION D'ARBRES

SAINT VAAST

ERCLIN

EXTRACTION D'ARBRES TOMBES



Les événements météorologiques nécessitent une surveillance régulière des cours d'eau.



SAINT AUBERT

ERCLIN

EXTRACTION D'ARBRES TOMBES



Avant l'intervention de l'équipe du SMABE, l'exploitant est averti.

Le bois débité est laissé sur place.



EXTRACTION D'ARBRES

IWUY	
RIOT DES FONTAINES	EXTRACTION D'ARBRES TOMBES



Un arbre trop penché peut entraver les écoulements il convient de le couper sans le dessoucher.

CAUDRY	
TORRENT D'ESNES	EXTRACTION D'ARBRES TOMBES



Avec le poids des branches les arbres peuvent verser dans le lit. Dans ce contexte l'intervention est nécessaire.

EXTRACTION D'ARBRES

EXTRACTION D'ARBRES

BUSIGNY	
RIOT DE LA VILLE	EXTRACTION D'ARBRES TOMBES



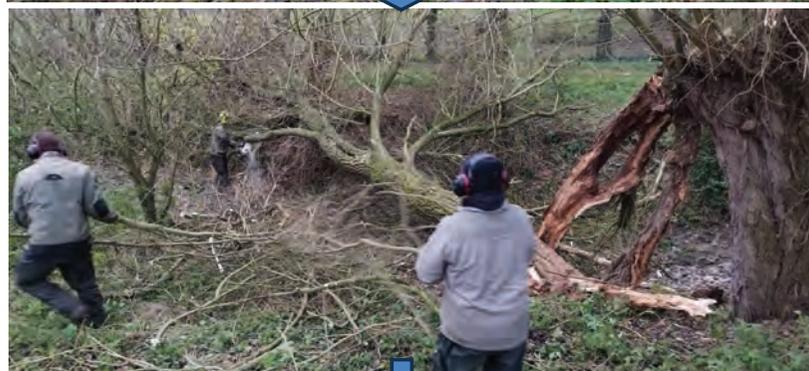
BEAUVOIS EN CIS

RIOT DE LA VILLE

EXTRACTION D'ARBRES TOMBES



PENDANT



APRES

EXTRACTION D'ARBRES

EXTRACTION D'ARBRES

SAINT HILAIRE

RIOT COLLET

EXTRACTION D'ARBRES TOMBES



ENTRETIEN ET RESTAURATION DE LA RIPISYLVE EN MILIEU RURAL ET AGRICOLE

- Préservation des berges
- Restauration de l'écoulement
- Amélioration du milieu aquatique
- Biodiversité

L'entretien régulier de la ripisylve doit se faire en respectant sa diversité, sa structure et les essences qui la composent. **L'entretien est donc adapté** et doit se faire léger sur les arbres ne présentant pas de risques vis-à-vis de la sécurité des personnes ou des inondations. L'entretien est plus marqué lorsqu'il s'agit de rétablir l'écoulement des riots, de diversifier le milieu ou de faire des puits de lumière pour permettre un meilleur fonctionnement du milieu.

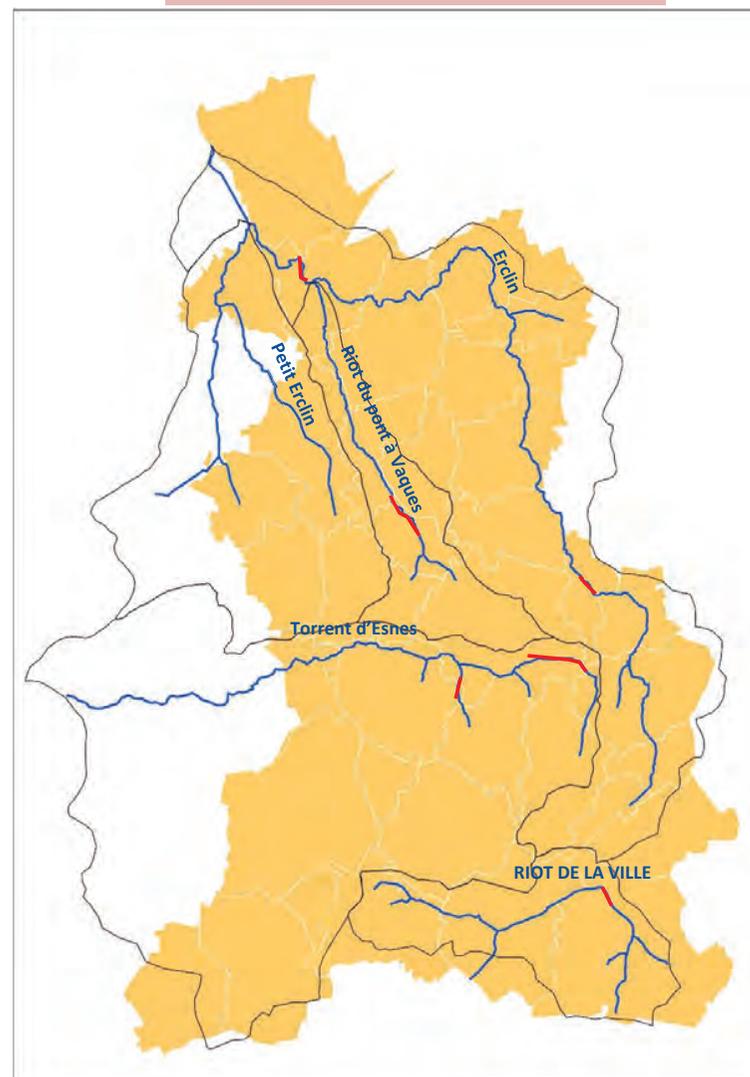
LA RESTAURATION

Les projets de plantation ont démarré il y a quelques années suite aux appels à projet portés par l'Agence de l'Eau Artois Picardie ou encore le Département du Nord.

En 2024, la SMABE a restauré, depuis les débuts, près de 7 Km de ripisylve. Le récent arrêté préfectoral (2023) permet d'agir sur du foncier privé et d'accélérer cette initiative.



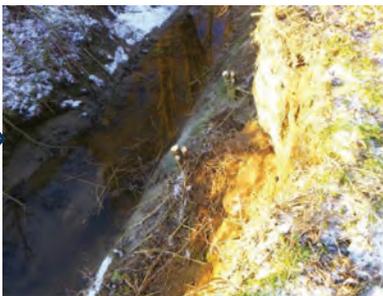
LOCALISATION DES SITES PLANTÉS



CARNIERES	
RIOT DE LA VILLE	EXTRACTION D'ARBRES TOMBES



Le recépage des sureaux permet de les régénérer. En vieillissant les arbustes se fragilisent et peuvent tombés dans le lit.



ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE

ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE

WALINCOURT	
RIOT DE SARGRENON	RECEPAGE DE NOISETIERS



Recépage d'un tronçon des noisetiers

CAUDRY	
RIOT DU PONT A VAQUES	RECEPAGE DE SAULES

AVANT



APRES



Recépage des saules permet de garder des branches fines et souples qui se ploient lors de la montée des eaux. Cette souplesse donnée aux branches diminue l'onde de crue et évite les turbulences. Les berges sont alors préservées.

CAUDRY	
TORRENT D'ESNES	RECEPAGE DES SAULES



Coupe d'un arbre menaçant

ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE

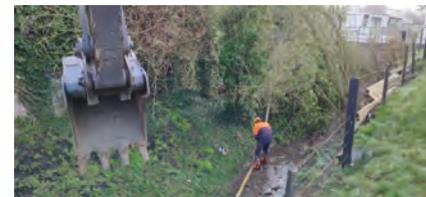
ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE



CAUDRY	
TORRENT D'ESNES	EXTRACTION D'ARBRES CASSES, RECEPAGE



Suite à un fort coup de vent, plusieurs arbres ont été extraits du Torrent d'Esnes. La pelleuse facilité la mission mais l'ensemble du travail n'est pas mécanisable.





ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE

ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE

BUSIGNY

RIOT ENTRE DEUX VILLES

RETABLISSEMENT DE L'ÉCOULEMENT



Les interventions mêmes légères ont leur importance. Elles évitent à juste titre des interventions plus lourdes. Ici les branches présentes dans le lit favorisent la sédimentation, ils convient de les retirer

CAUDRY

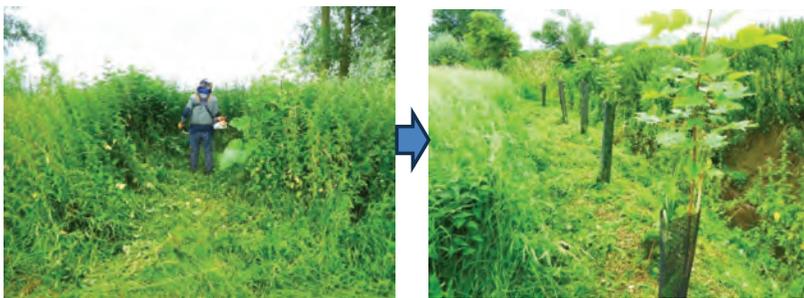
TORRENT D'ESNES

ENTRETIEN DES PLANTATIONS



CAUDRY	
	ENTRETIEN DES PLANTS INSTALLES

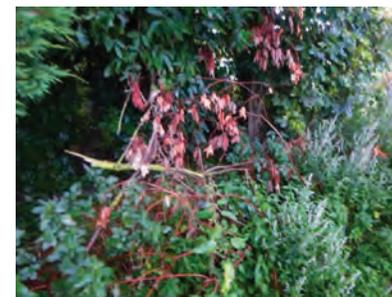
Dans les 3 premières années qui suivent les plantations, un détourage manuel est nécessaire afin de réduire la concurrence avec les herbacés.



ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE

ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE

HAUCOURT	
RIOT D'IRIS	ENTRETIEN AUX ABORDS DES PONTS

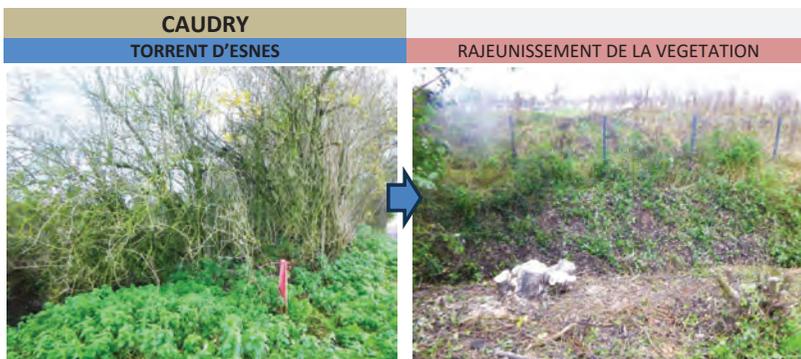


Il est nécessaire aux abords des ponts d'entretenir régulièrement afin d'assurer l'écoulement sur ces points durs. En cas de montée des eaux un état des lieux du site est aisé.

CAUDRY	Régénération de la végétation
Riot du pont à Vaques	



Valorisation des chênes plantés il y a environ 15 ans à proximité des chemins de randonnée.

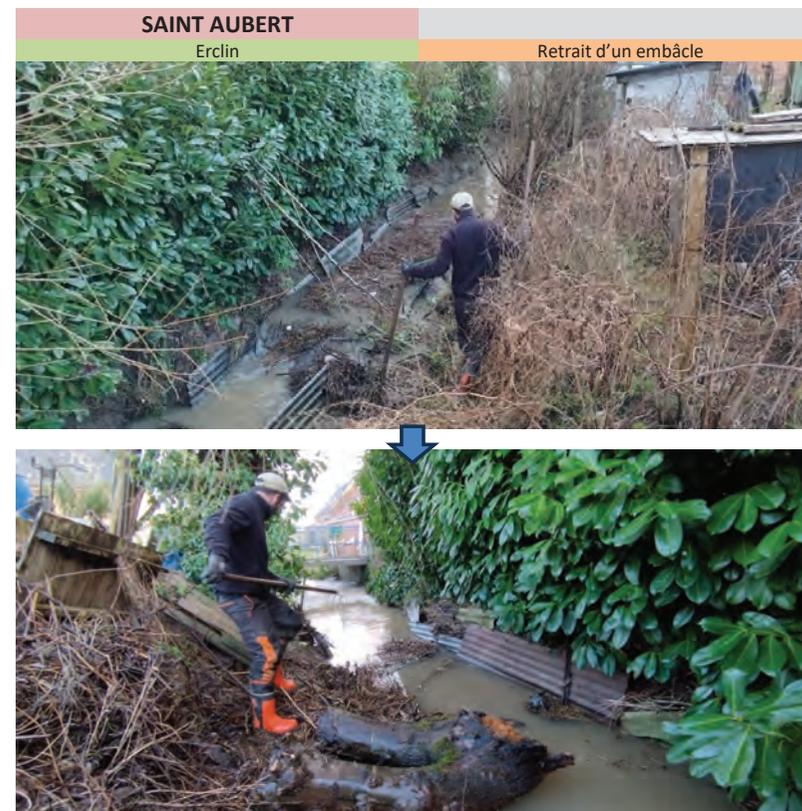


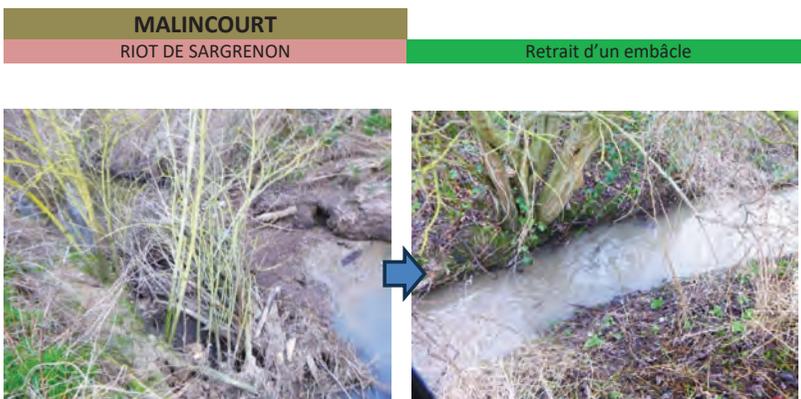
La coupe rase de la végétation est parfois nécessaire afin d'éviter des désordres. Une repousse vigoureuse va favoriser le rajeunissement et une meilleure stabilité de l'arbuste.



RETRAIT DES EMBACLES

Après la crue ou la tempête, la surveillance réseau permet de contrôler les sites stratégiques où le risque de débordement est avéré. Les ponts sont des ouvrages importants à surveiller afin d'éviter les dommages issus de la montée des eaux. Il s'agit par cette occasion de garantir la sécurité des biens et des personnes. De fait, la gestion des embâcles est une action prioritaire et très attendue de la population. Néanmoins la gestion des embâcles contribue à préserver les berges et éviter la sédimentation.





R E T R A I T D E S E M B Â C L E S

R E T R A I T D E S E M B Â C L E S

RIEUX EN CIS
RIOT DU PONT A VAQUES
Retrait d' embâcles



BOUSSIERES

RIOT DU PONT A VAQUES

Retrait d'embâcles



MARETZ

RIOT DE LA VILLE

Retrait d'embâcles



Le piège à embâcle réalisé à Maretz est efficace. Il protège le pont plus en aval.

R E T R A I T D E S E M B Â C L E S

R E T R A I T D E S E M B Â C L E S

BOUSSIERES

RIOT DU PONT A VAQUES

Retrait d'embâcles



RIEUX EN CIS
ERCLIN Retrait d'embâcles



R E T R A I T D E S E M B Â C L E S

R E T R A I T D E S E M B Â C L E S



AVESNES LES AUBERT
ERCLIN Retrait d'embâcles



Les exploitants riverains à l'Erclin prêtent parfois main forte à l'équipe de terrain. Il convient de rappeler que le propriétaire reste le premier responsable de l'entretien du cours d'eau.

RIEUX
RIOT DU PONT A VAQUES Retrait d' embâcles



R E T R A I T D E S E M B Â C L E S

R E T R A I T D E S E M B Â C L E S



QUIEVY
ERCLIN Retrait d' embâcles



HAUCOURT
Riot d'IRIS Retrait d' embâcles



HAUCOURT
Riot d'IRIS Retrait d' embâcles



RIEUX

RIOT DU PONT A VAQUES

Retrait d'embâcles



140 EMBÂCLES

ONT ÉTÉ EXTRAITS DES COURS D'EAU EN 2024.

R E T R A I T D E S E M B Â C L E S

T A I L L E D E S S A U L E S T Ê T A R D S

TAILLE DES SAULES TETARDS

- Préservation des berges
- Biodiversité
- Patrimoine et cadre de vie

Les Saules têtards sont des essences adaptées aux milieux humides et ont de **multiples intérêts** pour les cours d'eau, la biodiversité et le paysage. Leur entretien permet de les pérenniser sur le territoire et d'assurer leur développement adapté à un milieu rivulaire. Leur entretien consiste à une **coupe** des branches tous les **7 à 8 ans** environ. Les branches peuvent être récupérées en bois de chauffe pour le propriétaire mais aussi pour réaliser des pieux et des fagots pour les ouvrages en hydrauliques douces.

La conservation de ces arbres fait partie prenante de nos priorités. En 2023, 25 saules têtards ont été entretenus.

AVESNES LES AUBERT

ERCLIN

TAILLE DE SAULE TÊTARD



Malgré la taille d'entretien menée sur les saules têtards, La météo a parfois raison de certains sujets. Cependant, leur conservation est de mise.

BEAUVOIS EN CIS

RIOT DU PONT A VAQUES



TAILLE DE SAULE TÊTARD



T A I L L E D E S S A U L E S T Ê T A R D S

T A I L L E D E S S A U L E S T Ê T A R D S



Conservation du patrimoine naturel et culturel

Habitat pour la faune cavernicole et xylophage

Préservation du paysage

Maintien des berges

Production de bois de chauffe



CLARY

TORRENT D'ESNES

TAILLE DE SAULE TÊTARD



La taille des saules têtards contribue à conserver ces arbres remarquables façonnés par l'homme depuis des générations. Cette pratique permettait la production de fourrage ou de bois de chauffage. Au-delà de ces deux critères ces arbres créent par la formation des cavités un abri remarquable à la faune

BOUSSIERES

RIOT DU PONT A VAQUES

TAILLE DE SAULE TÊTARD



T A I L L E D E S S A U L E S T E T A R D S

T A I L L E D E S S A U L E S T E T A R D S

BEAUVOIS EN CIS

RIOT DU PONT A VAQUES

TAILLE DE SAULE TÊTARD



RESTAURATION DE LA RIPISYLVE

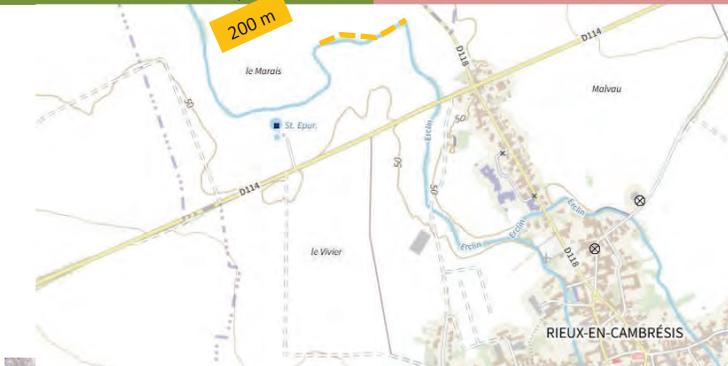
- Préservation des berges
- Protection des enjeux
- Végétalisation
- Biodiversité

La réfection de berges par le biais des techniques en génie végétal permet de protéger la berge de manière naturelle. La plupart de ces techniques ont vocation à végétaliser la berge afin de préserver un bien. Il s'agit parfois d'assurer la pérennité d'un ouvrage d'art, d'une voirie, d'une habitation. De même la restauration de la ripisylve contribue à réguler les crues, maintenir les berges, épurer les eaux, apporter un habitat à la faune, capter le CO2...

RIEUX EN CIS

Riot du Pont à VAQUES

PLANTATION DE RIPISYLVE



Les techniques végétales ont vocation à reprendre et demandent un suivi d'entretien. Ici le recépage des saules a été effectué.

R E F E C T I O N D E B E R G E E T E N T R E T I E N D ' A M E N A G E M E N T

CAUDRY

TORRENT D'ESNES

PLANTATION DE RIPISYLVE



Panneau informatif installé le long d'un chemin

Au total ce sont 7 km de ripisylve restaurée

R E F E C T I O N D E B E R G E

BEAUVOIS EN CIS

RIOT DU PONT A VAQUES

CREATION D'UN TRESSAGE

2021



En 2021, un tressage avait été réalisé à l'arrière de la station d'épuration. Il convient d'entretenir ce tressage qui s'est bien développé.

2024

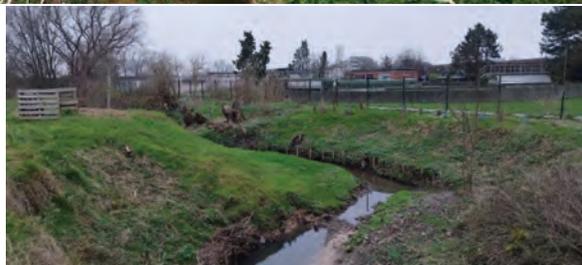


AVANT

PENDANT



A la suite de cet entretien, la végétation va se redévelopper, il conviendra donc de revenir sur place.



Page 53 sur 92

APRES

R E F E C T I O N D E B E R G E

BOUSSIERES

RIOT DU PONT A VAQUES

CREATION D'UN TRESSAGE

La rive gauche aux abords du pont du Fresnoy à Boussières était particulièrement dégradé et pouvait à terme menacer les assises de l'ouvrage d'art. Le chemin rural surplombant le riot est positionné sur le tracé d'un itinéraire PDIPR. L'aménagement installé en avril 2023 s'est végétalisé les hélrophytes et les saules se sont bien développés.

2023



2024



Page 54 sur 92

R E F E C T I O N D E B E R G E

ENTRETIEN PAYSAGER

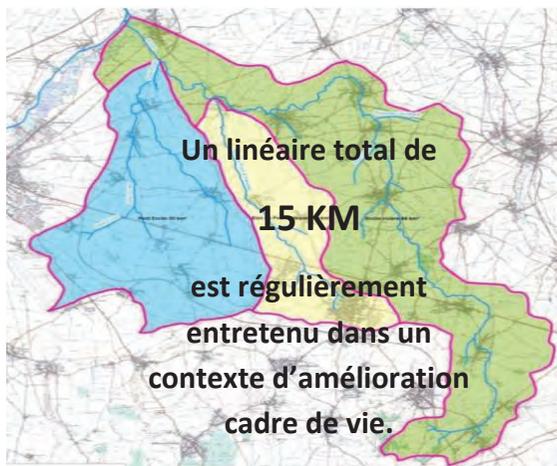
- Favoriser le bon écoulement
- Permettre l'installation d'hélophytes
- Lutte contre les inondations

L'entretien paysager est adapté en zone urbanisée et aux abords des ponts. Il consiste à un passage plus régulier dans les communes pour faucher, débroussailler et élaguer la végétation pour un écoulement optimal mais aussi aménager les sites pour impacter visuellement. Ces interventions se réalisent toujours dans le respect de l'écosystème en sensibilisant les riverains.

SAINT VAAST

ERCLIN

DEBROUSSAILLAGE SELECTIF



ENTRETIEN PAYSAGER

ENTRETIEN PAYSAGER

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

du Bassin de l'Erclin

ID : 059-200030633-20250306-2025_017-DE



RIEUX EN CIS

6

ERCLIN

DEBROUSSAILLAGE SELECTIF



SAINT VAAST

ERCLIN

DEBROUSSAILLAGE SELECTIF



SAINT AUBERT	
ERCLIN	DEBROUSSAILLAGE SELECTIF



A Saint Aubert, l'école a été bâtie aux abords de l'Erclin, il convient alors d'effectuer un entretien soutenu sur le site. Les arbustes sont élagués et les plantes en bordure du cours d'eau sont préservées.

AVESNES LES AUBERT	
ERCLIN	ENTRETIEN PAYSAGER



A Avesnes les Aubert l'Erclin traverse le centre bourg. Là aussi une attention particulière est de mise. Lorsque les riverains respectent le site il est possible d'améliorer le cadre de vie de ces derniers.

ENTRETIEN PAYSAGER

TROISVILLES	
ERCLIN	ENTRETIEN PAYSAGER

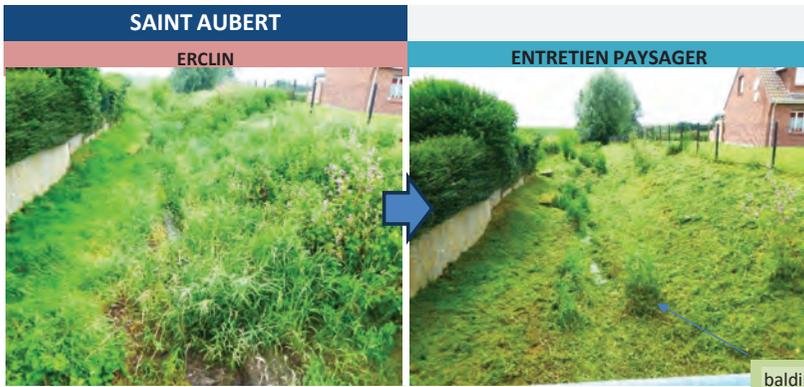
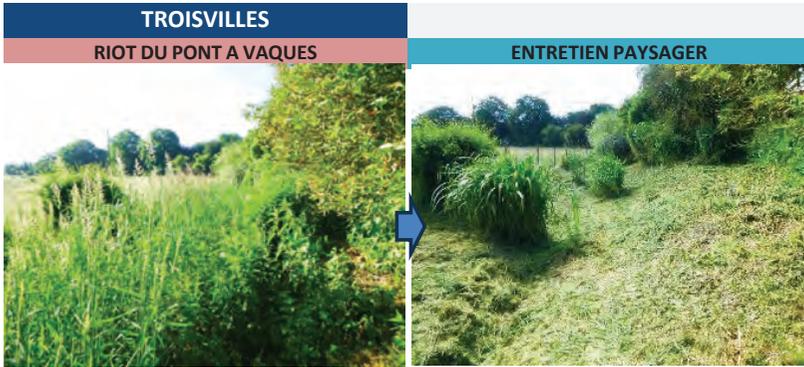


Iris des marais



Un passage toutes les 3 à 4 semaines est à prévoir selon le développement de la végétation.

ENTRETIEN PAYSAGER



ENTRETIEN PAYSAGER



ENTRETIEN PAYSAGER

GESTION DES Zones d'Expansion des Crues

➤ Lutte contre les inondations

Les Zones d'Expansion de Crues sont des ouvrages créés afin de réduire l'impact des inondations. L'objectif de ces ouvrages est de stocker un volume d'eau en favorisant le débordement du cours d'eau sur le site. Ces ZEC qui restent néanmoins des ouvrages structurants ont été aménagées et végétalisées afin d'apporter une plus-value écologique au territoire.

BEAUVOIS EN CIS

ZEC

POSE D'UN NICOIR A CHOUETTE



Débroussaillage du fond de la ZEC



Page 61 sur 92

SURVEILLANCE DES ZEC

MAUROIS

ZEC



ZEC pleine



La ZEC de Maurois fonctionne chaque année elle permet de freiner et stocker une partie des eaux du bassin versant afin de réduire l'impact des inondations en aval. Aussi elle favorise la recharge de la nappe phréatique par infiltration.



La végétalisation du site est une réussite et permettra d'améliorer la biodiversité. Cette végétation contribue surtout à l'épuration des eaux.

SURVEILLANCE DES ZEC

RIEUX EN CIS
ZEC



En saison végétative, la ZEC est fauchée afin d'avoir une meilleure visibilité du site. L'entrée des eaux est contrôlée après chaque crue afin de vérifier le libre écoulement.



Gestion d'un atterrissement à l'entrée de la ZEC.

SURVEILLANCE DES ZEC

NETTOYAGE DES COURS D'EAU D'EAU

GESTION DES DECHETS

➤ DEPOLLUTION DES COURS D'EAU ET DE CE FAIT DE LA MER

Au-delà des dépôts sauvages constatés, après chaque intervention un ramassage des déchets est effectué au printemps. Les volumes ramassés tendent à diminuer car avant les interventions du SMABE rien n'était entrepris.

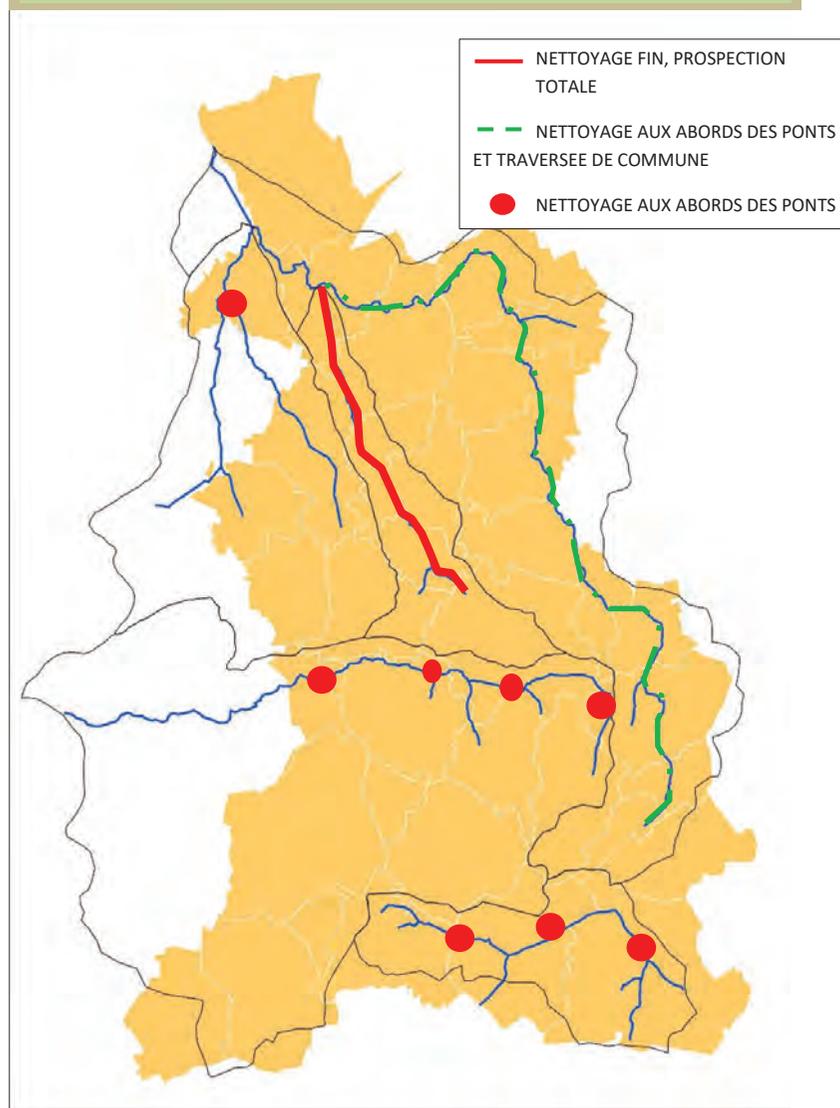




NETTOYAGE DES COURS D'EAU

NETTOYAGE DES COURS D'EAU

NETTOYAGE DE PRINTEMPS



FAUCHE TARDIVE

- Améliorer l'écoulement des eaux
- Améliorer la migration des sédiments
- Limiter le développement des ronces dans le lit mineur



Avant

Après



La fauche tardive contribue à préserver la flore inféodée aux milieux humides. Cette fauche permet d'améliorer les écoulements pour la période hivernale. Cette fauche favorise l'autocurage.

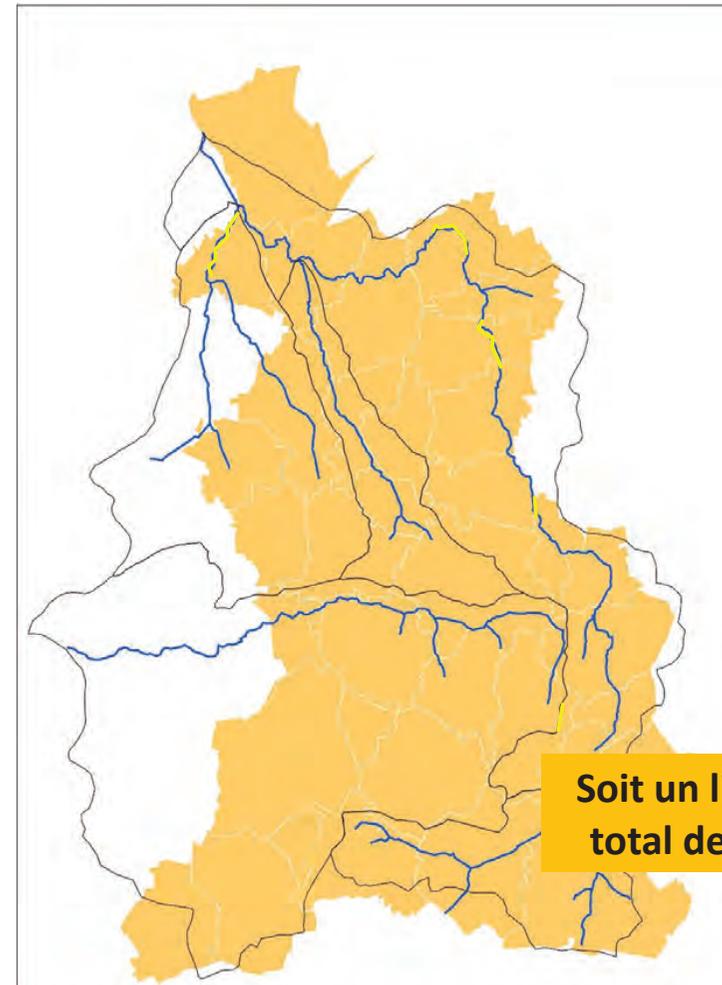
Le fond du lit a été débroussaillé mais les abords ont été préservés afin de conserver une zone refuge.

F A U C H E T A R D I V E

F A U C H E T A R D I V E



CARTE REPRESENTATIVE DES TRONCONS FAUCHES TARDIVEMENT



LUTTE CONTRE LES ESPECES INVASIVES

- Biodiversité du milieu
- Préservation des berges

Les fauches de Renouée du Japon et l'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya permettent d'éviter la contamination des berges et de préserver la biodiversité locale sans concurrencer les autres espèces.



Pas de nouveaux massifs de Renouée du Japon ont été répertoriés sur le linéaire.

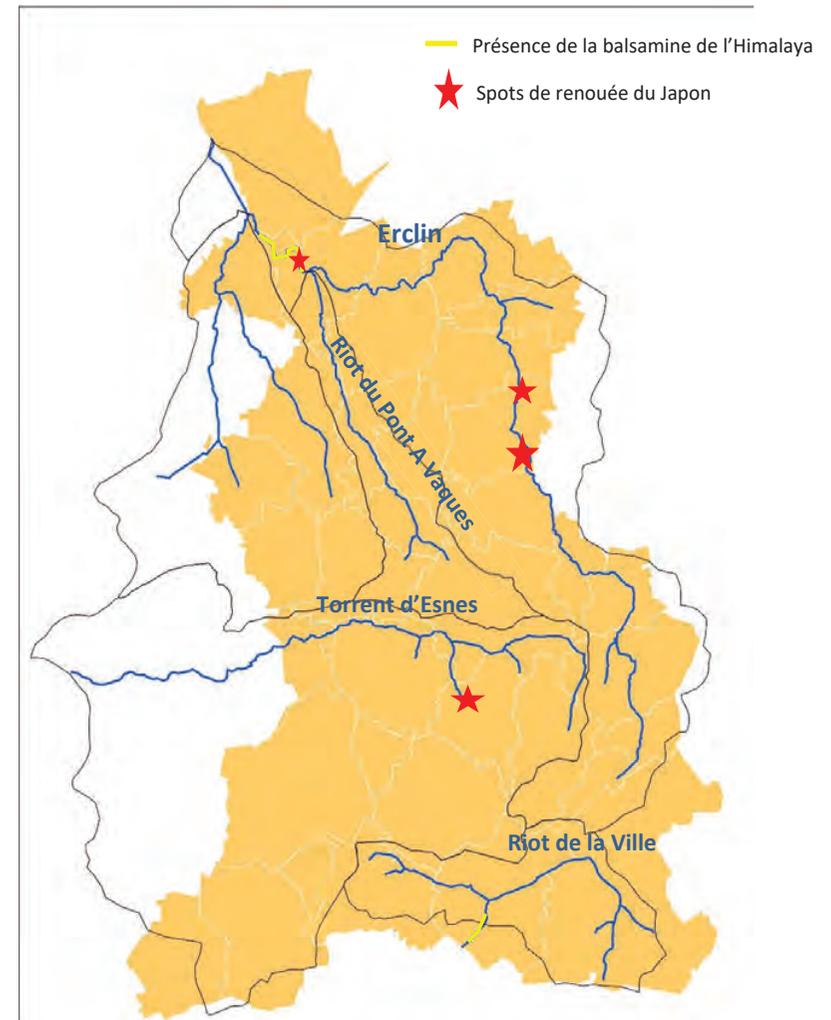
Les sites présents sont régulièrement fauchés afin de tendre vers l'épuisement. Des arbustes sont plantés en périphérie pour concurrencer les massifs. La maîtrise de leur développement est atteinte.

Débroussaillage régulier des massifs de Renouée avec plantation de noisetiers. Cette essence pousse rapidement afin de concurrencer dès que possible la Renouée du Japon et de limiter son développement.



LUTTE CONTRE LES ESPECES INVASIVES

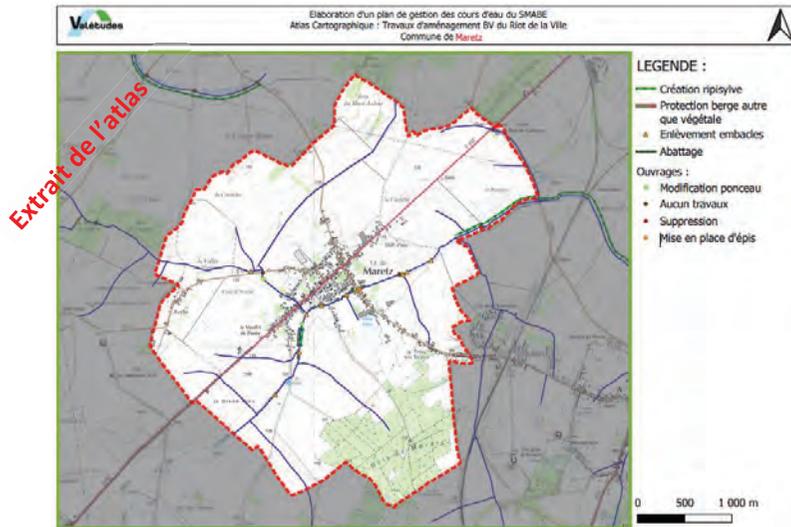
LUTTE CONTRE LES ESPECES INVASIVES



Arrachage de la Balsamine de l'Himalaya

LE PLAN DE GESTION DES COURS D'EAU

Le SMABE a bénéficié de la reconnaissance de l'intérêt général afin de restaurer les cours d'eau de son territoire. Cette reconnaissance date du **7 février 2023 par l'obtention de l'arrêté préfectoral**. L'ensemble des travaux est inscrit de manière générale dans un plan de gestion pluriannuel.



Ces travaux consistent à

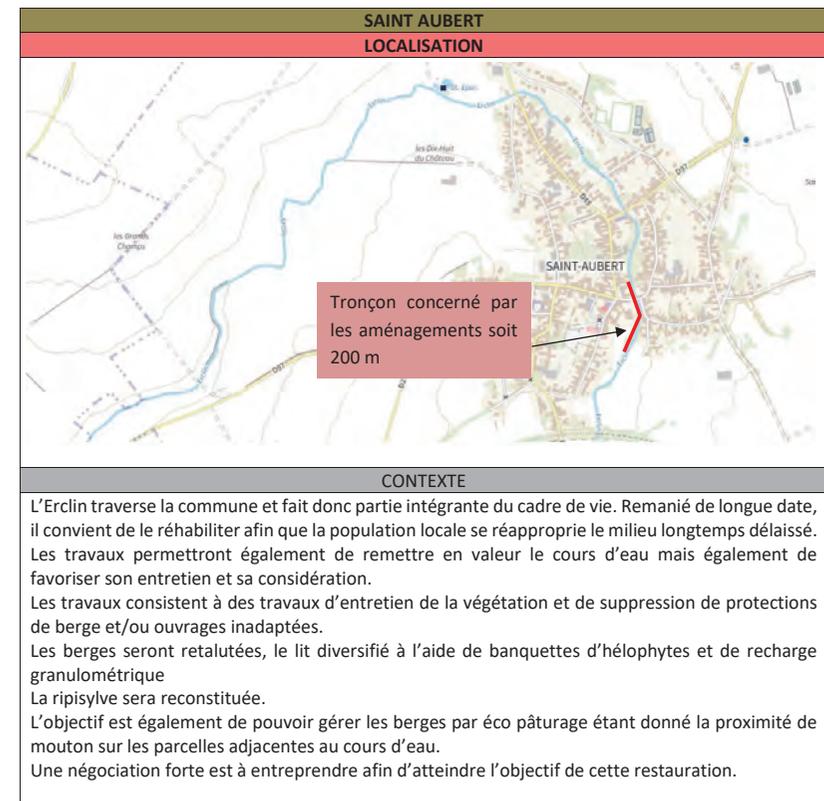
- Remodeler de manière fonctionnelle le cours d'eau et revégétaliser les berges :
 - o Mise en place de banquettes d'hélophytes :
 - o Evasement de berge et ensemencement
 - o Enlèvement de protection de berges artificielles :
 - o Mise en place de protections de berges et technique végétale
 - o Mise en place d'épis
- Protéger les berges par des techniques végétales vivantes
- Araser ou déraser des ouvrages
 - o Suppression de ponceau et remplacement par des ponts-cadres
 - o Suppression d'ouvrages en lit mineur
- Déplacer le lit mineur pour améliorer la fonctionnalité du cours d'eau
 - o Aménagement de seuil : réalisation de pré-barrages.

Deux sites ont été localisés afin de lancer dans les meilleurs délais ce projet d'envergure.

Saint Aubert et Maretz ont été répertoriées comme prioritaires afin de restaurer localement l'Erclin et le Rivot de la Ville.

Un appel d'offre a donc été lancé afin que les travaux soient réalisés par une entreprise spécialisée. L'entreprise Forêts et Paysages localisée à Beaufort a remporté ce marché.

Dès le mois d'octobre, des travaux ont été lancés sur ces deux sites et seront financés par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et la Région.





Le site en centre bourg nécessite d'être réaménagé

Mise en défens pour l'écopâturage existant par la pose d'une clôture.

Décapage des berges et ensemencement afin de concurrencer les orties

Plantation d'hélohytes : espèces spécifiques des milieux humide.

Diversification du lit et recharge granulométrique

LE PLAN DE GESTION

LE PLAN DE GESTION



LES TRAVAUX



TRAVAUX DE NETTOYAGE PREPARATOIRE



POSE D'UN PANNEAU PEDAGOGIQUE

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin

Rapport d'activités rivière 2024

La ripisylve doit être remise en état avant la restauration du site. Les peupliers étant reconnus comme instables à cause de leur enracinement traçant, il convient de les abattre. En effet, la chute de ces derniers peut contribuer à dégrader les berges. Cette prise en charge ne sera qu'effective sur les sites à restaurer.

TRAVAUX DE RENATURATION DE L'ERCLIN **SMABE** **SAINT AUBERT**

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin
13, rue Berthold 59157 Thennes en Cambresis
☎ 03 27 85 29 02 - ✉ 03 27 85 85 25

Remplacement des peupliers vieillissants et des sureaux. Les peupliers sont des essences inadaptées aux abords des cours d'eau du fait de leur enracinement traçant qui les rend instables.
Ils seront remplacés par des essences adaptées.

Le lit de l'Erclin sera diversifié par un tracé plus sinueux. Des plantations de plantes indigènes et de milieu humide vont diversifier la flore locale. Les berges seront stabilisées et réensemencées.

Les partenaires financiers: Le SMABE a obtenu la reconnaissance de l'intérêt général par arrêté préfectoral du 7/02/23 afin de renaturer les cours d'eau du territoire.

Ces travaux consistent à rendre aux cours d'eau leurs fonctionnalités tout en améliorant le cadre de vie des habitants et la biodiversité.

Les propriétaires riverains conservent leurs droits et leurs devoirs en matière d'entretien et de respect du milieu (code de l'environnement art L.215.7.1 et L.215.2)

AMO : Valétudes
Entreprise : ACO
FORÊTS - PAYSAGES
ARBRES PLUS
Conception panneau : SMABE - MM

AGENCE DE L'EAU
NATURALISER
Hauts-de-France



Panneau de chantier

Le lit de l'Erclin est plus étroit, sinueux afin de diversifier et redynamiser les écoulements.

LE PLAN DE GESTION

LE PLAN DE GESTION

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le



Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin

Rapport d'activités rivière

ID : 059-200030633-20250306-2025_017-DE



Une fois végétalisées, les berges de l'Erclin retrouvent un aspect naturel.



MARETZ

LOCALISATION



Tronçon concerné par les aménagements soit 1,5 km

RAPPEL

Le rivot de la ville à Marez nécessite une restauration dans son ensemble afin d'améliorer son état fonctionnel et écologique. Ces travaux permettront d'améliorer l'écoulement des eaux et participeront à améliorer les conditions de vie écologique du cours d'eau (échange terre/eau, habitats piscicoles...). Le tronçon est concerné par un passage busé sous dimensionné, qui occasionne de nombreux embâcles. Les protections de berge existantes sont anarchiques. Les retenues d'eau fréquentes ont fragilisé les berges.

Ce passage busé créé de plus une rupture de la continuité écologique.

La ripisylve demande un entretien adapté, de nombreux arbres sont morts et d'autres viennent assombrir le cours d'eau, qui devient difficilement perceptible par endroit. Le lit mineur sera rétréci à l'aide de banquettes d'hélophytes, et adapté au cours d'eau. Une diversification de la végétation herbacée par un ensemencement sera réalisée.



SMABE
Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin
12, rue Barilhon 29127 Banneries-Carbihou
☎ 02 27 45 29 02 - 📧 02 27 45 43 25

Marez:
Le Rivot de la Ville, affluent de l'Escout, connaît actuellement des travaux de restauration.

En quoi consistent ces travaux ?
La restauration consiste à supprimer les entraves à l'écoulement telles que les anciennes passerelles qui sont présentes ou à modifier, les pontons mal dimensionnés. Les embâcles présents dans le rivot ont été retirés. Enfin la restauration contribue à redynamiser les écoulements en rétrécissant le fond du lit sans réduire les capacités hydrauliques du cours d'eau. Un fond graveleux est créé et la pente retrouvée à la suite d'un remaniement basé sur des relevés topographiques. Les berges sont alors adoucies et végétalisées à l'aide de végétaux adaptés tels que les hélophytes (plantes de milieu humide), des arbres et des arbustes indigènes.

SITUATION ACTUELLE:
Hautes eaux de plain bord
Niveau eau moyen
Berge
Lit mineur
Lit majeur

SITUATION PROJETEE:
Végétalisation des banquettes
Lit mineur adouci
Lit majeur

DES PLANTATIONS ADAPTEES SERONT IMPLANTÉES SUR DES BANQUETTES

LE LIT SERA DIVERSIFIÉ ET RENDU SÉCURISÉ

Le SMABE a obtenu la reconnaissance de l'intérêt général par arrêté préfectoral du 7/02/23 afin de restaurer les cours d'eau du territoire.

Ces travaux consistent à rendre aux cours d'eau leurs fonctionnalités tout en améliorant le cadre de vie des habitants et la biodiversité.

LES PARTENAIRES FINANCIERS: AGENCE DE L'EAU, Département public du Ministère chargé de l'Environnement, Hauts-de-France

Les propriétaires riverains conservent leurs droits et leurs devoirs en matière d'entretien et de respect du milieu (code de l'environnement art L.215.7.1 et L.215.2)

Panneau de chantier

LE PLAN DE GESTION

LE PLAN DE GESTION

MARETZ/PLAN DE GESTION : La plantation des hélophytes par Forêts et Paysages a été réalisée en 2024



Plantation sur tout le linéaire de 2500 plantes et 8 variétés



LES VARIETES



Salicaire



Lysimaque vulgaire



Eupatoire Chanvrine



Souchet long



Iris des marais



Laïche pendante

LE PLAN DE GESTION

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

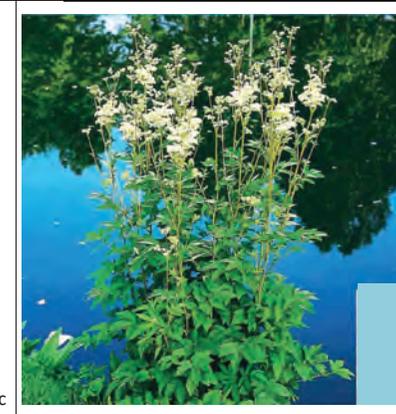
Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID : 059-200030633-20250306-2025_017-DE



Jonc



Reine des prés



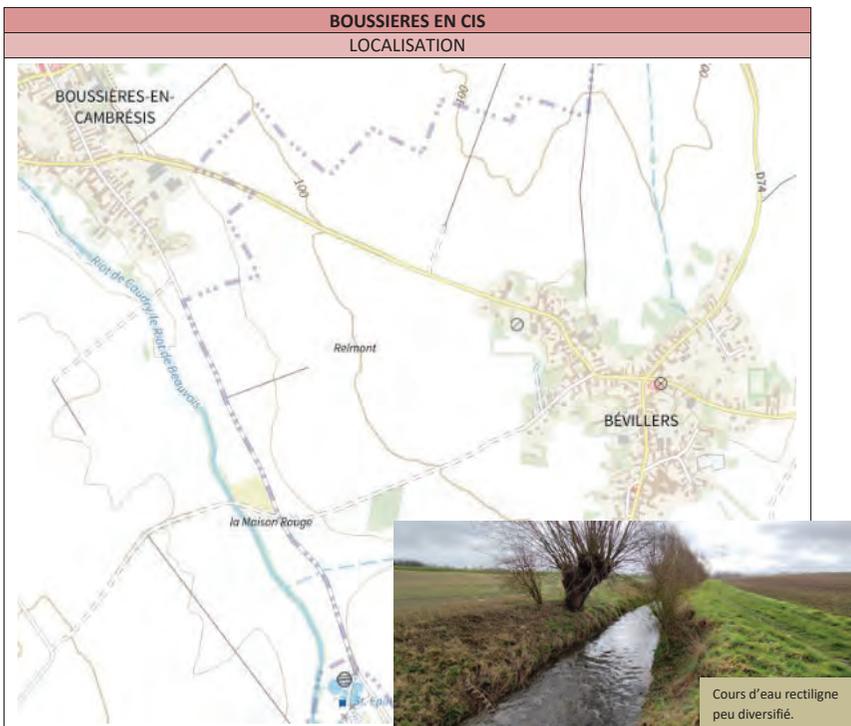
A la reprise de la végétation, le riot de la ville a retrouvé un aspect plus naturel moins dégradé.



Dés l'été 2024, les premiers entretiens ont été réalisés afin de limiter le développement de la végétation.



LE PLAN DE GESTION



CONTEXTE

L'homogénéisation des écoulements ne permet pas une diversité optimale du milieu ni la contribution du cours d'eau à l'épuration des eaux.
 Les berges sont abruptes et créent une déconnexion entre le milieu terrestre et aquatique.
 On note une absence de ripisylve et de végétation aquatique. La ripisylve est constituée majoritairement d'espèce mono-spécifique.
 Les travaux consistent à réaliser des banquettes afin de faire reméandrer légèrement le cours d'eau dans l'emprise disponible. Cela permettra également de retrouver de la végétation aquatique. Lorsque cela sera possible un retalutage des berges sera associé.
 Des protections de berges en génie végétal viendront conforter les berges lorsque l'érosion est marquée.
 Une partie des arbres existants seront taillés en têtard. Les arbres morts seront supprimés.
 Des plantations sous forme de bouquets auront lieu également afin de rediversifier la ripisylve, ainsi qu'un ensemencement sur l'ensemble du tronçon.

LE PLAN DE GESTION

LE PLAN DE GESTION

DESCRPTIF DES TRAVAUX
REALISATION DES BANQUETTES



Enfoncement des pieux et mise en forme des banquettes



Remplissage des banquettes de terre végétale et pose du géotextile coco dégradable



Plantation des banquettes d'hélophytes et ensemencement des berges



Les berges sont adoucies, le lit du rivot du pont à vaques est plus sinueux. La végétation se développera au printemps.

REFECTION DE BERGE ERODEE

AVANT



ENCOCHE D'EROSION



TAILLE DE SAULES TÊTARDS ET
PREPARATION DU SITE

LE PLAN DE GESTION

LE PLAN DE GESTION



Le vieux saule était menaçant au vu de la fréquentation dans l'établissement d'incineration pour les animaux domestiques (Esthima).

Une taille de rattrapage en têtard était donc nécessaire.

La fascine en pied de berge viendra la conforter. Des boutures seront placées au niveau supérieur afin de pérenniser l'ouvrage.

SMABE

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin
13, rue Berthelot 99157 Beuvrois ou Caubert
☎ 03 27 85 29 02 - 📠 03 27 85 83 25

PROJECTION DES TRAVAUX

Banquettes d'hélophytes :
plantes semi-aquatiques (iris, juncs, carex,...)
implantées dans de la terre végétale recouvert
d'un géotextile en fibres de coco

- Niveau moyen -

Le SMABE a obtenu la reconnaissance de l'intérêt général par arrêté préfectoral du 7/02/23 afin de renaturer les cours d'eau du territoire.

Ces travaux consistent à rendre aux cours d'eau leurs fonctionnalités tout en améliorant la biodiversité et l'épuration de l'eau. Des banquettes hélophytes seront implantées en pied de berge.

Les propriétaires riverains conservent leurs droits et leurs devoirs en matière d'entretien et de respect du milieu (code de l'environnement art L.215.7.1 et L.215.2)

Thoron concerné par les travaux

Les partenaires financiers:

Bureau d'études

ENTREPRISE

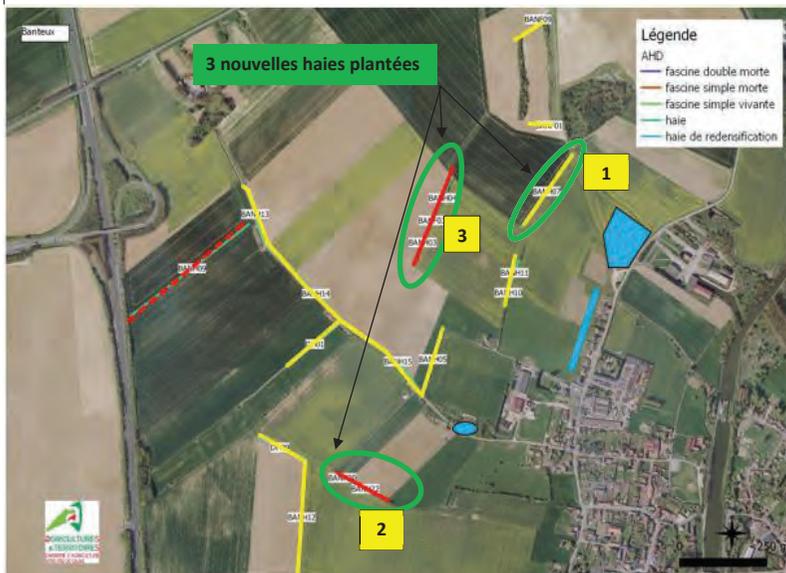
Panneau de chantier

EROSION DES SOLS

BANTEUX

plantation de 3 haies par l'entreprise Stemptt

Banteux commune adhérente au SMABE pour l'érosion des sols à bénéficier de l'implantation de haies et de fascine sur son bassin versant en 2023. En 2024, 3 haies restaient à planter



PHOTOS



LUTTE CONTRE L'EROSION

LUTTE CONTRE L'EROSION



Au printemps 2024, c'est-à-dire dès la première année, les ouvrages ont montré tout l'intérêt de leur installation.



Formation de deux coulées de boues interceptées par les fascines



BERTRY
BERTRY/entretien des 5 fascines situées sur le sous bassin versant



REPORTAGE PHOTOS
 FASCINE 1



LUTTE CONTRE L' EROSION

LUTTE CONTRE L' EROSION

FASCINE 2



Les fascines vivantes demandent à être taillées régulièrement. Cet inconvénient devient un avantage dès lors qu'il est nécessaire de regarnir les fascines.

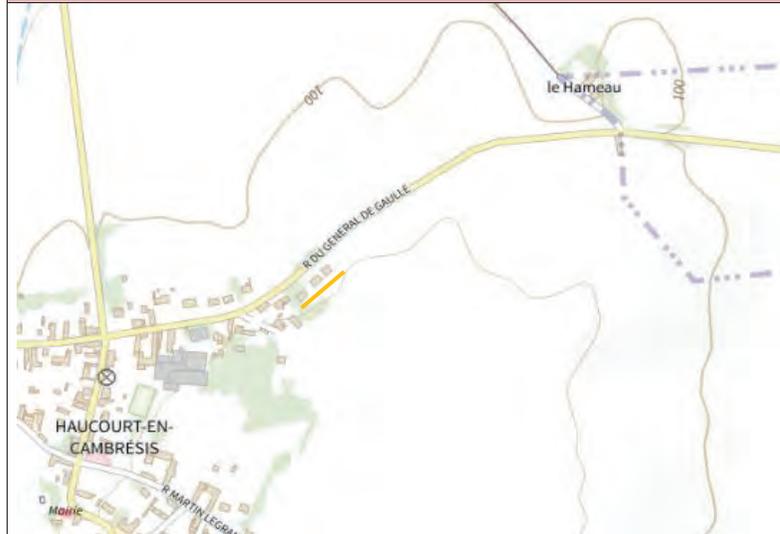


Des pieux ont été changés et enfoncés mécaniquement afin de préserver toute leur efficacité.

LUTTE CONTRE L'ÉROSION

LUTTE CONTRE L'ÉROSION

HAUCOURT/ taille de la haie antiérosive



REPORTAGE PHOTO



CONCLUSION

Ce rapport technique restitue de manière imagée les actions menées durant toute l'année par l'équipe de terrain. Il n'est donc pas aisé de rendre compte d'un travail fastidieux en milieu naturel.

L'entretien élaboré est essentiel au bon équilibre des cours d'eau. Néanmoins nos cours d'eau ont été fortement dégradés pendant des décennies. C'est pourquoi le plan de gestion permet de restaurer progressivement le milieu en rapport avec les usages et le contexte local.

A l'évidence, c'est bien l'entretien régulier et les plantations aux abords des cours d'eau qui apportent une plus-value au territoire pour préserver notre ressource en eau.



ANNEXE

EXTRAIT DE LA REGLEMENTATION

Le propriétaire riverain reste responsable de l'entretien de son cours d'eau : l'État, la collectivité ou le propriétaire privé reste responsable de l'entretien du cours d'eau dont il/elle est propriétaire ; L'entretien régulier du cours d'eau par le propriétaire riverain est une contrepartie du droit d'usage afferant (article 644 du code civil, articles L.215-1 à L.215-6 et L.215-14 du code de l'environnement) et du droit de pêche (article L.432-1 du code de l'environnement). La création de la compétence des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre en matière de « gestion de milieux aquatiques et de prévention des inondations » n'emporte pas de conséquence en matière de propriété des cours d'eau, et ne remet donc pas en cause cette obligation d'entretien. En d'autres termes, la loi ne modifie pas les droits et devoirs du propriétaire riverain, qu'il s'agisse de l'État, d'une collectivité ou d'un particulier. Le propriétaire d'un cours d'eau est tenu d'entretenir celui-ci, en application des dispositions législatives susmentionnées.

SOURCE/Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

En application de l'article L.210-1 du Code de l'environnement, « l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général ».

En application de l'article L.541-2 du Code de l'environnement : « Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion. Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers ».

En application de l'article L.541-1-1 du Code de l'environnement, le déchet est défini comme « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ».

Les ordures déversées sauvagement sur les berges des cours d'eau, les écoulements d'eaux usées illicites dans les rivières, les dépôts de végétaux qui pourrissent sur les rives sont autant de situations qui portent gravement atteinte à l'environnement.

Les pouvoirs du Maire

L'exercice de la compétence GEMAPI ne remet pas en cause les pouvoirs de police du maire. Il reste, en effet, responsable des missions de police générale définies à l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) (comprenant la prévention des inondations) et des polices spéciales (en particulier la police de la conservation des cours d'eau non domaniaux, sous l'autorité du préfet). Il est compétent en matière d'urbanisme.

À ce titre, il doit :

- informer préventivement les administrés ;
- prendre en compte les risques dans les documents d'urbanisme et dans la délivrance des autorisations d'urbanisme ;
- assurer la mission de surveillance et d'alerte ;
- intervenir en cas de carence des propriétaires pour assurer le libre écoulement des eaux ;
- organiser les secours en cas d'inondation.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2025_017
Objet :	Délibération 2025/017 portant présentation du Rapport d'activité de l'année 2024 du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin et des Cours d'eau non domaniaux situés sur son territoire (SMABE)
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-06 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.8 - Environnement
Identifiant unique :	059-200030633-20250306-2025_017-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20250306-2025_017-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2025.017.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20250306-2025_017-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	243.8 Ko
Annexe (Rapport de présentation) Nom original : Q17 _ RA SMABE_r.pdf Nom métier : 21_RP-059-200030633-20250306-2025_017-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	10.2 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 mars 2025 à 09h35min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 mars 2025 à 09h35min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 mars 2025 à 09h35min14s	Transmis au MI